

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02027

Numéro SIREN : 437 549 587

Nom ou dénomination : AXEODOC

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2023 sous le numéro de dépôt 6234

Désignation de l'entreprise : **SAS AXEODOC** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**
 Adresse de l'entreprise : **56 RUE RASPAIL** **92300 LEVALLOIS-PERRET** Durée de l'exercice précédent * **12**
 Numéro SIRET * **4 3 7 5 4 9 5 8 7 0 0 0 1 6** Néant ☐ *

				Exercice N. clos le. 31/12/2021	N-1 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 056	AC	3 056		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 236	AU	5 782	454	744
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	640 000	CV	640 000	240 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BO			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	60	BI	60	60	
		TOTAL (II)	BJ	649 352	BK	8 838	640 514	240 804
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		32 000		
		Autres créances (3)	BZ	8 549	CA	8 549	20 059	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	2 620	CG	2 620	1 840		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	11 169	CK	11 169	53 899		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	660 521	IA	8 838	651 682	294 703		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobiliations	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS AXEODOC		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 175 000)	DA	175 000	175 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 834	1 834
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(27 232)	(57 015)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 938)	29 783
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	125 664	149 602
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160	42 168
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 161	52 725
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 000	5 574
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 332	44 581
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	481 366	53
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	526 019	145 101	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	651 682	294 703	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	526 019	145 101
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		4	

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	289	FH		FI	289	
		FJ	289	FK		FL	154 289	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						28	
	Autres produits (I) (11)						5	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	290	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	14 756	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 152	
	Salaires et traitements *					FY	80 000	
	Charges sociales (10)					FZ	38 140	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	290
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	65	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 198
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(15 908)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	325	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	325	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 416	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 416	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 416)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(20 324)	
							2 579	

Désignation de l'entreprise SAS AXEODOC				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		28 158	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		28 158	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 614	955	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 614	955	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 614)	27 204		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	290	182 805		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 228	153 023		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(23 938)	29 783		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	28 115		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	3 614	910
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		28
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6			obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		3 614			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Cf. état 2053 - détail des produits et charges exceptionnels		3 614			

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2021

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RECLASSEMENT ADESAT REGLEMENT 2021	16	
AJUSTEMENT ECHEANCIER URSSAF 2021	3 598	
Totalisation	3 614	

Désignation de l'entreprise **SAS AXEODOC**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	3 056	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 236	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 236	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	240 000	8V		8W	400 000
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	60	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	240 060	LR		LS	400 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	249 352	ØH		ØJ	400 000		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	3 056	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 236	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	6 236	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	640 000	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	60	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	640 060	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	649 352	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 056	PF		PG		PH	3 056		
TOTAL I		RK	3 056	RM		RN		RO	3 056		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 492	QM	290	QN		QO	5 782		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	5 492	QV	290	QW		QX	5 782		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	8 548	ØP	290	ØQ		ØR	8 838		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	60	UV		UW	60				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	625	625							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 734	7 734							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	190	190							
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	8 609	VU	8 549	VV	60			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	160	160							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 000	3 000							
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 904	37 904							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 067	1 067							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	361	361							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 161	2 161							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	481 366	481 366							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	526 019	VZ	526 019						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	2 161			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	42 105	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS AXEODOC						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB		
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					WE	1 405	XE	1 766	
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WG	361			
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					RB				
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)					XX		XW		
	WJ	Amendes et pénalités					XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	1 766	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	23 938
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6		
	Majoration d'amortissement *								WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								XA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)								ZX		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)								ZY		
Mesures d'incitation	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XD		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								XF		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)										
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	23 938
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	0		
								XJ	22 172		
								XL			
								XO	22 172		

AXEODOC
Société par Actions Simplifiée au capital de 175.000 €
Siège social : 56 Rue Raspail
92300 LEVALLOIS-PERRET
437 549 587 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

*L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin à quatorze heures,
Au siège social,*

Les Associés de la Société AXEODOC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque Associé a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Stéphane LECOMTE préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les Associés présents possèdent plus du quart du capital social ; en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Associés

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Associé ;
- La feuille de présence et les procurations données par les Associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et déclare que les documents et renseignements visés par les textes en vigueur ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il présente les comptes annuels et donne lecture du rapport spécial du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 23.938 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle constate que 1.405 € de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés ont été engagées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 23.938 € :

- En totalité au report à nouveau - 23.938 €.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

AXEODOC

Société par Actions Simplifiée au capital de 175.000 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

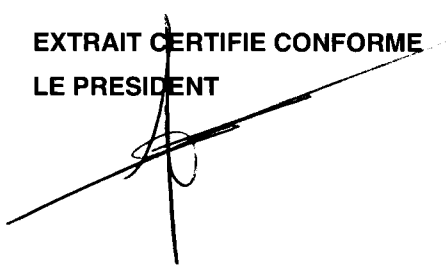
L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 23.938 € :

- En totalité au report à nouveau - 23.938 €.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**



Bayet



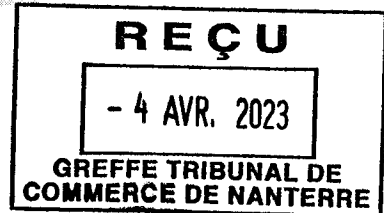
Associés

Société d'Avocats
Anciens Conseils Juridiques et Fiscaux
19 Rue d'Athènes 75009 PARIS
www.bayetetassocies.com

Richard GAUDET
Conseil et contentieux fiscal
richard.gaudet@bayetetassocies.com

Stéphane MORER
Contentieux social et commercial
stephane.morer@bayetetassocies.com

Emmanuel RAVUT
Conseil en droit et fiscalité des sociétés
emmanuel.ravut@bayetetassocies.com



TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE
Service RCS
4 Rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE CEDEX

Paris, le 22 mars 2023

COMPTE A DEBITER N° Compte : 9201 - 6665

ER/NB

AFFAIRE : AXEODOC 437 549 587 RCS NANTERRE

- Dépôt des comptes exe 2021

Madame, Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints les documents relatifs à Assemblée Générale de la société susvisée, à savoir :

- Le PV de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 ;
- Le bilan certifié conforme 2021.

Dans l'attente du récépissé,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Greffier, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Emmanuel RAVUT